

**Département  
DE LA  
VENDEE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL**

ARRONDISSEMENT  
DES  
SABLES D'OLONNE

**SYNDICAT  
MIXTE VENDÉE  
CŒUR OCÉAN**

Nombre de délégués  
14

Présents  
13

Suffrages  
exprimés  
13

**DATE DE LA  
CONVOCATION :  
10 janvier 2018**

**DATE  
D'AFFICHAGE  
10 janvier 2018**

**DEL 2018-3  
OBJET : AVIS  
SUR LE PERMIS  
D'AMÉNAGER :  
EXTENSION DU  
CAMPING « LE  
PARADIS »**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi dix-huit janvier à seize heures, les délégués du Bureau Syndical du Syndicat mixte Vendée Cœur Océan, formé par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 10 octobre 2012, régulièrement convoqués par Edouard de La BASSETIERE, Président du syndicat mixte, se sont réunis au siège de la communauté de communes du Pays des Achards en séance ordinaire.

**Etaient présents :** Éric ADRIAN, Edouard de La BASSETIERE, René BOURCIER, Joël BRET, Michel BRIDONNEAU, Michel CHADENEAU, Françoise FONTENAILLE, Joël MONVOISIN, Daniel NEAU. Patrice PAGEAUD, Jean-François PÉROCHEAU, Maxence De RUGY, Alain PERROCHEAU.

**Etaient excusés/absents :** Marcel GAUDUCHEAU

**Egalement présent :** Gaëtan JOURDAIN

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Conformément aux articles R122-7 et L122-1 du code de l'urbanisme, le syndicat mixte Vendée Cœur Océan a été sollicité pour avis sur le permis d'aménager de l'extension du camping « Le Paradis », à Talmont-Saint-Hilaire.

La surface actuelle du camping « Le Paradis » est de 3,71 ha. L'extension prévue est de 1,5 ha, en zone UTc. La zone d'extension n'est pas concernée par le SRCE et la trame verte et bleue du SCoT. De plus, le secteur se situe hors NATURA 2000.

Le projet est soumis à étude d'impact, à déclaration au titre de la Loi sur l'eau et à enquête publique.

Le projet du SCoT prévoit que, dans les communes soumises à la loi littorale, « seules les aires de camping et de caravanning, situés en continuité des agglomérations ou des villages, pourront s'étendre en respectant la règle d'urbanisation limitée ».

Ce projet est donc compatible avec le projet du SCoT, puisqu'il est situé en extension d'une agglomération au sens de la loi Littoral.

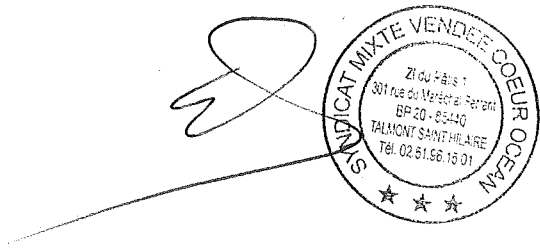
Suite à cet exposé,

le Bureau Syndical,

à l'unanimité, décide de :

- Accorder un avis favorable au permis d'aménager pour l'extension du camping « Le Paradis », à Talmont-Saint-Hilaire

Pour extrait conforme au registre  
Le Président du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan  
Edouard de La BASSETIERE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Edouard de La Bassetiere', written over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'SYNDICAT MIXTE VENDEE COEUR OCEAN' around the perimeter, 'ZI du # 815 1' in the center, '301 rue du Maréchal Foch', 'BP 20 - 85440', 'TALMONT SAINT-HILAIRE', and 'Tél: 02.51.66.16.01'. There are three stars at the bottom of the stamp.